

1. **Appel et ouverture**

La présidente, Carole Bettems, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

En préambule, **la présidente** annonce la visite du préfet, pour l'assermentation des Autorités, lundi 16 mai 2011 à 19h30 à la salle communale. Une convocation sera adressée en bonne et due forme à tous les électeurs-trices de la commune.

La présidente donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 66 membres inscrits, 56 personnes sont présentes, 9 excusées, 1 non excusée.

La Municipalité incorpore est présente. (M. Antoine Berger ayant démissionné au 31 janvier 2011).

Le quorum étant atteint, **la présidente** ouvre la séance à 20h15.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été modifié comme suit : 8) rapport de la commission ad hoc relative à l'adaptation des indemnités et vacations des municipaux. 9) Election d'un premier et deuxième vice-président 10) Communications de la Municipalité 11) Propositions individuelles 12) Clôture de la séance. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. **Approbation du procès-verbal n° 4/2011, du 14 décembre 2010**

La présidente demande si quelqu'un a des remarques à apporter.

Mme Christiane Aguet : au point 11) Communications de la Municipalité, dernier paragraphe : « Un accord a plus ou moins été trouvé cet après-midi. Monsieur Hubert, opposition début janvier.... » cela veut dire quoi ? **La présidente** pense qu'il doit y avoir eu une erreur informatique... Il fallait lire : M. Hubert propose de lever l'opposition début janvier..... » **La présidente** précise que modification sera apportée sur le prochain PV.

M. Rudolf Baumgartner précise qu'il s'agit d'une petite erreur. Dans le PV il y a eu confusion avec les prénoms. Au sujet du préavis 10/2010 et de son rapport il fallait lire **M. Rudolf Baumgartner** et non M. Werner Baumgartner. Correction sera apportée par la secrétaire.

L'huissier, **M. José Ribeiro**, fait part de l'arrivée tardive de **Mme Laurence Sachot**. **La présidente** demande à cette dernière de bien vouloir quitter la salle et de monter à la galerie.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. **Correspondance éventuelle**

Le bureau du conseil a reçu 2 démissions, ces dernières seront lues et portées à la connaissance des membres du conseil au point 9 du présent ordre du jour.

5. **Assermentation**

Le bureau du Conseil a reçu 2 demandes d'assermentation, il s'agit de Mesdames Carine Tschalaer et Nathalie Stolz

La présidente demande à Mesdames Carine Tschalaer et Nathalie Stolz de s'avancer et à l'assemblée de se lever et procède à la lecture du serment. Mesdames Carine Tschalaer et Nathalie Stolz « *font promesse devant l'assemblée* » et, dès cet instant, sont membres du Conseil.

Le nombre de conseillers est désormais de 68.

6. **Préavis no 1/2011 relatif au crédit de construction d'un immeuble de 17 appartements « En Rionzier ».**

- **Mme Katyla Labhard, municipale**, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, aucune demande n'étant formulée, **Mme Katyla Labhard** en lit les conclusions.

-. **Mme Cristina Grandi** lit le rapport de la commission permanente relative au concours d'architecture sur invitation pour la réalisation de logements en lieu-dit « En Rionzier ».

-. **M. Tobias Meyer** lit le rapport de la **COGEFIN** (commission gestion finances).

La présidente donne la parole aux conseillers.

M. François Burnand : la réalisation d'un projet immobilier est une question de rigueur et de professionnalisme. M. François Burnand souhaite savoir si les personnes responsables de la surveillance des constructions sont déjà nommées ainsi que la personne responsable de la surveillance de la construction.

M. Francis Liard, syndic : le but premier d'un architecte est de tenir les devis, Mme Katyla Labhard et M. Francis Liard, syndic, vont à chaque rendez-vous de chantier. Les soumissions ont bien été établies, personnellement, M. Francis Liard, syndic, n'a pas de soucis avec cela.

Mme Katyla Labhard, municipale : la municipalité a déjà rencontré un bon nombre des maîtres d'œuvres qui vont travailler sur place. A chaque entreprise il a été demandé des prix garantis, fin de chantier, afin de se prémunir au maximum des surcoûts suite aux adjudications. Lesdites entreprises ont garanti des prix bloqués et le budget estimé par l'architecte l'a été par rapport aux offres reçues des entreprises. En ce qui concerne la maçonnerie et le béton armé, la Municipalité est en-dessous du budget. Cette dernière va veiller afin qu'aucun devis ne soit dépassé.

M. François Burnand : est-il prévu un % d'imprévus ?...

Mme Katyla Labhard, municipale : il y a un prorata de 1,3% pour chaque entreprise. Il est prévu en plus dans le budget global, un renchérissement de CHF 50'000.--- Apparemment il n'y aura pas besoin de toucher à cette somme, car tous les montants ont été bloqués.

Mme Cristina Grandi : entre le rapport de la COGEFIN et le rapport de la commission permanente, il y a contradiction. Sur le rapport de la commission permanente il est question de logements pour les jeunes de Féchy et sur le rapport de la COGEFIN il est spécifié pour les jeunes de Féchy mais également pour d'autres personnes qui n'habitent pas Féchy.

Mme Katyla Labhard, municipale : il a été prévu au début d'attribuer les appartements aux fezzolans. S'il y a des appartements vides et plus de fezzolans qui souhaitent en louer, la Municipalité va s'adresser aux personnes d'ores et déjà inscrites. Les fezzolans sont de toute façon prioritaires. Lorsque les appartements seront attribués aux personnes de Féchy, le restant le sera aux personnes hors Féchy, selon ordre d'arrivée et selon candidature présentée.

M. Willy Kursner souhaite savoir si l'ordre de fonctionnement du conseil général est pareil pour chacun...certaines personnes peuvent rester assises et d'autres doivent se lever...

La présidente stipule qu'elle surveillera cela de plus près.

M. Daniel Fischlin : dans la commission permanente pour « En Rionzier » il n'y a que 3 membres et 2 suppléants. M. Daniel Fischlin suggère de l'agrandir à 5 membres et 2 suppléants étant donné le dossier important traité.

La présidente propose d'agrandir la commission lors de l'installation des autorités et des renouvellements du bureau et des commissions le 16 mai 2011.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote à main levée et le préavis no 1/2011 est accepté à la majorité, 1 abstention.

7) **Préavis municipal no 2/2011 relatif à l'approbation du PPA « La Pra » à la levée de l'opposition et à la modification de l'article 14 dudit PPA.**

a) de lever l'opposition de l'hoirie Prod'hom ;

b) d'approuver le PPA, son règlement ainsi que le rapport justificatif selon l'article 47 OAT tels que soumis à l'enquête publique ;

c) de modifier l'article 14 du règlement, point 1, afin de permettre d'accéder aux bâtiments et installations.

La présidente précise aux membres que sur la convocation il a été effectué une rocade entre le point b) et le point c). La présidente propose à l'assemblée de voter ledit préavis en 2 X. Dans un premier temps, d'entendre le rapport de la commission ad hoc concernant le point a) puis de l'accepter ou pas. Dans un 2^{ème} temps d'entendre les rapports traitants les points b) et c) puis de les accepter ou pas. Cela étant plus simple pour la compréhension du préavis, ainsi qu'au niveau du procès-verbal.

M. Francis Liard, syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture dudit préavis. Il en est demandé la lecture, **M. Francis Liard** lit ledit préavis sous l'article a) et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis lettre a) tel que présenté.

-M. **Willy Wyss** lit le rapport de la commission ad hoc.

La présidente donne la parole aux conseillers.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote à main levée et la levée d'opposition de l'hoirie Prod'hom sous article a) est acceptée à la majorité, 1 abstention.

La présidente indique maintenant que les membres doivent débattre sur les points b) et c) (dans l'ordre inverse).

M. Francis Liard, syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture des points b) et c). Aucune demande n'étant formulée, **M. Francis Liard, syndic** en lit les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter les points b) et c) tels que présentés.

M. Jean-Paul Gruaz lit le rapport de la commission permanente pour l'étude des projets de l'ancien et du nouveau collège.

La présidente donne la parole aux conseillers.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote à main levée concernant le point c) qui est la modification de l'article 14 du règlement, point 1, afin de permettre d'accéder aux bâtiments et installations. Le point c) est approuvé à la majorité, 1 abstention.

La présidente passe au vote à main levée concernant le point b) approbation du PPA, son règlement ainsi que son rapport justificatif selon l'article 47 OAT tels que soumis à l'enquête publique. Le point b) est approuvé à l'unanimité.

Ledit préavis est approuvé à la majorité.

8. Concernant le rapport de la commission permanente relative à l'adaptation des indemnités annuelles et vacations des Municipaux.

La présidente stipule que suite à une demande de la COGEFIN, une commission concernant l'adaptation des indemnités annuelles et vacations des Municipaux a été nommée. Ce soir, son rapporteur, Mme Christiane Aguet va simplement en lire les propos et les conclusions. Ce dit rapport sera transmis à la Municipalité qui va en établir un préavis pour le mois de juin, les membres du conseil pourront alors en débattre. **La présidente** passe la parole à **Mme Christiane Aguet** pour la lecture dudit rapport. **La présidente** remercie ladite commission pour le travail fourni.

9) Election d'un 1^{er} et d'un 2^{ème} vice-président.

La présidente fait lecture des 2 lettres de démissions reçues par le bureau. La 1^{ère} émanant du 1^{er} vice-président, M. Michel Roemer, la 2^{ème} est de M. Thomas Von Arx, 2^{ème} vice-président. Les 2 démissions sont demandées avec effet immédiat.

Pour faire suite à ces 2 démissions ainsi qu'à l'élection de notre présidente en tant que Municipale, le bureau doit retrouver 2 membres pour combler ce manque.

Il faut donc nommer un 1^{er} vice-président qui devra déjà officier lors de l'assemblée d'assermentations des autorités le 16 mai 2011, la présidente actuelle étant assermentée comme municipale ce soir-là.

Pour précision, la présidente stipule également qu'il a été demandé à M. Michel Roemer de repousser sa démission à fin juin 2011 afin de pouvoir officier pour cette soirée du 16 mai et éviter ainsi une nomination à la vice-présidence de courte durée, mais ce dernier sera en Chine.

Les autres membres du bureau ne souhaitent pas devenir 1^{er} ou 2^{ème} vice-président. **La présidente** a approché M. Jean-Paul Gruaz, et ce dernier serait d'accord de prendre le poste de 1^{er} vice-président.

M. Jean-Paul Gruaz est étonné par ces 2 démissions. Il est surprenant que le 1^{er} et le 2^{ème} vice-président quittent le bureau en même temps. La demande de la présidente a fait réfléchir M. J.-P. Gruaz, car ce dernier est aussi à la retraite, a participé au sein du comité de la Fête du raisin et fait partie de la fanfare l'Echo des vignes. M. J.-Gruaz est d'accord d'assumer le poste de 1^{er} vice-président mais ignore pour combien de temps. Si les membres du conseil le choisissent il assumera pleinement son rôle par contre s'il y a une autre proposition, M. Jean-Paul Gruaz se retire en sa faveur.

La présidente demande s'il y a d'autres propositions.

Mme Christine Kaesermann propose **Mme Mireille Cardinaux**, cette dernière accepte.

La présidente rend attentive les candidats que lors de l'assermentation du 16 mai prochain, le 1^{er} vice-président doit assumer la tâche. Puis, le 21 juin la présidente préside la dernière séance agendée de la législature. Dès le 1^{er} juillet 2011, départ de la législature 2011-2016, avec à la tête du Conseil un Président et un vice-président nouveaux qui devront assumer seuls les séances du conseil ainsi que les élections de cet automne !

M. Jean-Paul Gruaz annonce qu'il se retire au profit de Mme Mireille Cardinaux.

La présidente stipule que selon le règlement du conseil général le vote à bulletin secret est obligatoire. La présidente demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. La votation a lieu en 2 temps, la première pour le 1^{er} vice-président et la deuxième pour le 2^{ème} vice-président.

M. Daniel Fischlin apporte ses félicitations à Mme Mireille Cardinaux et lui souhaite bonne chance pour la future élection de président du conseil général. Il remercie également M. J.-P. Gruaz de sa candidature.

La présidente fait part des résultats, la majorité est à 30, M. Jean-Paul Gruaz, 8 voix, M. Pascal Bonnabry 1 voix, M. Richard Aguet 1 voix, M. François Molliex 2 voix, blanc 6, **Mme Mireille Cardinaux** 40 voix. Cette dernière est élue au poste de 1^{ère} vice-présidente du conseil général.

La présidente passe la parole aux conseillers pour des propositions pour le poste de 2^{ème} vice-président.

M. Marc Morandi propose **M. Pascal Bonnabry**, ce dernier accepte.

La présidente demande s'il y a d'autres propositions, tel n'est pas le cas, les membres du conseil passent au vote à bulletin secret.

Mme Mireille Cardinaux profite de l'intermède afin de remercier les membres du conseil de leur confiance et annonce qu'elle fera de son mieux dans la tâche de 1^{ère} vice-présidente qui lui incombe désormais.

La présidente fait part des résultats, majorité 30, M. Jean-Paul Gruaz 10 voix, M. Richard Aguet 1 voix, blanc 1, **M. Pascal Bonnabry** 46 voix. Ce dernier est élu au poste de 2^{ème} vice-président.

M. Pascal Bonnabry remercie l'assemblée de la confiance accordée.

La présidente remercie les 2 membres du bureau démissionnaires pour le travail accompli au cours de toutes ces années, mais surtout lors des dernières élections où ils ont dû assumer, avec le soutien de tout le bureau.

La présidente précise que Mme Mireille Cardinaux et M. Pascal Bonnabry font partie de la COGEFIN. Ces postes seront repourvus lundi 16 mai.

10) Communications de la Municipalité

M. J.-Daniel Stoky, municipal. Les routes fezzolannes ont été soumises à des marquages, ainsi que les chemins d'améliorations foncières, afin de bien marquer les chemins de vignes qui arrivent sur les routes cantonales. Les chemins de vignes sont signalés par des traits striés c'est le minimum autorisé au niveau des marquages. Le marquage dans les zones 30 km précise avec plus d'efficacité les priorités de droite. Pour les forêts, la commune a pu faire un échange de parcelle. La Municipalité est en tractation sur la plus petite surface de forêt achetée en 2009. Le propriétaire voisin est d'accord de procéder à un échange de forêt, le patrimoine forestier augmenterait alors de 1739m².

Mme Katyla Labhard, municipale. Pendant la fermeture de l'auberge, une rénovation des toilettes a été entreprise. M. Guy Mercier ayant assumé la direction des travaux la Commune l'en remercie.

M. Francis Liard, syndic, remercie les membres du conseil d'avoir accordé à la commune le crédit demandé. Le début des travaux est prévu, en principe, pour le 4 avril 2011. Si des vigneron ont besoin de terre, même avant, la commune peut s'arranger. Concernant le collège, il est actuellement à l'enquête, les personnes qui souhaitent consulter les plans peuvent encore le faire.

11. Propositions individuelles

La présidente donne la parole aux conseillers.

Mme Christiane Aguet. Lors de l'avant dernier conseil, cette dernière avait demandé des nouvelles au sujet du drapeau, qu'en est-il aujourd'hui ?

M. Francis Liard, syndic, le drapeau a été promis pour le mois d'avril, il est en cours...

Mme Christine Kaesermann : la commission permanente pour le collège s'est réunie 2 fois afin de statuer sur le préavis. La 2^{ème} fois afin d'étudier en long et en large la mise à l'enquête. Ladite commission a des remarques qu'elle souhaite déposer ce soir à la Municipalité. Mme Christine Kaesermann remet à la Municipalité ladite liste.

La présidente précise que les commentaires seront étudiés par la Municipalité et les réponses apportées lors du prochain conseil de juin.

M. Michel Aguet a été surpris et demande pourquoi la présidente a fait sortir Mme Laurence Sachot de la salle ainsi ?

La présidente précise que l'huissier, **M. José Ribeiro,** s'est aperçu de l'arrivée tardive de Mme Laurence Sachot. **La présidente** a dû donc la faire sortir...

M. Michel Aguet précise qu'il est indiqué au bas de la convocation que les membres ont droit à 15 mn après le début de la séance pour arriver. Mme Laurence Sachot est arrivée, selon M. Michel Aguet avec 8 mn de retard.

M. José Ribeiro, huissier, précise que d'après sa montre, il y avait déjà les 15 mn de retard. C'est la première fois que M. José Ribeiro doit faire cette remarque et il espère bien que ce soit la dernière, il en est désolé, mais ce dernier a fait son travail.

La présidente précise qu'elle s'en est elle-même référée à M. José Ribeiro.

M. Willy Kursner a lui aussi été surpris de la réaction de la présidente de faire sortir Mme Laurence Sachot de la salle. Chacun a regardé sa montre et Mme Laurence Sachot était 8 mn en retard. On ne va mettre la faute sur personne, mais peut-être qu'un petit mot à l'attention de Mme Laurence Sachot est le bienvenu.

La présidente précise que sa montre indiquait bien la demi. Elle fera ce qu'il faut auprès de Mme Laurence Sachot.

M. Rudolf Baumgartner : M. Jean-Daniel Stoky, municipal, a parlé des lignes tracées, mais il faut également constater qu'il y a des pots de fleurs presque au milieu de **la route et le bus est obligé** de faire des zigs zags sur la route... Le stop qui va sur la route d'IKEA n'a pas été tracé, sans doute un oubli... dommage car les gens ne le respectent pas.

M. Francis Liard, syndic, intervient uniquement sur les pots de fleurs. Ces derniers sont un peu plus au milieu de la route. Il faut faire attention. M. Francis Liard, syndic, indique qu'il va bientôt y avoir des contrôles de vitesses sur les routes. Si plus de 50% des véhicules sont contrôlés à plus de **30 km**, la zone **30 km** est remise en question. Donc, c'est à la Commune de faire respecter les **30 km** et de prendre **les dispositions pour ralentir le trafic**

12. Clôture de la séance

La présidente rappelle à chacune et chacun la date fatidique du 16 mai 2011 à 19h30, tous les électeurs-trices seront convoqués en bonne et due forme.

Les conseillers, électeurs-trices qui ne seront pas présents le 16 mai prochain, et qui souhaitent siéger pour la législature 2011-2016, devront envoyer par écrit leur demande d'assermentation pour le conseil de septembre 2011.

Le prochain conseil aura lieu le 21 juin 2011 à 20h15 à la grande salle communale sur convocation en bonne et due forme.

La présidente remercie chacune et chacun de sa présence.

La présidente clôt la séance à 21h52.

Pour le bureau :

la présidente

la secrétaire

Carole Bettems

Francine Dupuis